

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

N° 2024-02-03

**Séance du 22 mars 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Et le vingt-deux mars

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

**Présents :** M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

**Absent excusés :** M. Claude FERLANDA donne pouvoir à M. Jean-Paul DEVEDEUX, Mme Laurence LEPEITRE donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

**Absents :** M. Sylvain OLLIER, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LAVAL.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**Objet : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes.

Madame le Maire propose les tarifs ci-dessous :

Personnes domiciliées sur la commune	Personnes hors commune	Associations		Cuisine
		Commune	gratuit	
100 €	150 €	P.E hors Cne	15 €	+ 30 €
		Hors P.E	100 €	

**P.E :** Pays d'Eygurande

**Cne :** Commune

**Pour la période du 01/10/N au 30/04/N+1, une participation de 20 € supplémentaire sera demandée aux locataires.**

Une attestation de Responsabilité Civile sera à fournir avant chaque location.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Votants : 08	Pouvoirs : 02	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 26/03/2024  
Et de la publication le 26/03/2024  
A MONESTIER-MERLINES, le 26/03/2024

